



AIMER, C'EST PROTÉGER. STÉRILISER AUSSI.



CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE 2026 À LA STÉRILISATION ?

1 JE PRENDS RENDEZ-VOUS

Chez l'un des vétérinaires partenaires de l'opération « **AIMER C'EST PROTÉGER, STÉRILISEZ AUSSI** ». Liste des vétérinaires partenaires sur [civis.re](https://www.civis.re)

2 J'APPORTE LES PIÈCES NÉCESSAIRES CHEZ LE VÉTÉRINAIRE

Pour vérifier mon éligibilité :

-  **Avis de non-imposition**
-  **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois
-  **Pièce d'identité**

3 MON DOSSIER EST TRANSMIS À LA CIVIS

Le vétérinaire envoie mon dossier aux services de la CIVIS pour validation.

4 LE DOSSIER EST VALIDÉ

Le vétérinaire **me recontacte pour fixer le rendez-vous de stérilisation.**

CONDITIONS À RESPECTER !

 **L'animal doit obligatoirement être identifié (puce électronique ou tatouage).**

 **2 animaux maximum par foyer et par an peuvent bénéficier du dispositif.**



Plus d'informations
sur : www.civis.re